



SwissLife

Saisissez les opportunités des marchés financiers internationaux !

Swiss Life Stratégic Plus
Capi Stratégic Plus

Contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupport





“ Vous souhaitez vous constituer une épargne, investir à moyen-long terme, valoriser votre patrimoine ou optimiser sa transmission ? Orientez votre épargne et votre investissement selon vos objectifs en termes de rendement espéré et de risques étudiés en choisissant les produits de la gamme Stratégic, des contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupport proposés par SwissLife Assurance et Patrimoine. ”

Nos partenaires :

- Acofi Gestion
- Axa Investment Managers
- BNP Paribas AM
- CA-AM
- Carmignac Gestion
- CCR Gestion
- DNCA Finance
- Ecofi Investments
- Edmond de Rothschild AM
- Fidelity
- Financière de l'Échiquier
- Fortis Investments
- Franklin Templeton Investments
- Invesco
- Lazard Frères Gestion
- Métropole Gestion
- Ofivalmo Gestion
- Oudart Gestion
- Rothschild et Cie Gestion
- SGAM
- Swan Capital Management
- SwissLife Asset Management (France)
- Sycomore
- Tocqueville Finance...



Un large choix de supports financiers en gestion libre

Dans la gamme de produits Stratégic, vous disposez d'un choix de près de 800 supports financiers pour orienter votre épargne au sein de contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupport.

Selon votre profil d'investisseur, vous sélectionnez vous-même les supports financiers qui correspondent le mieux à votre stratégie de placement.

La multigestion au service de votre épargne

Avec **Swiss Life Stratégic Plus** et **Capi Stratégic Plus**, vous pouvez bénéficier de l'expertise financière de sociétés de gestion différentes.

Ainsi vous optimisez le couple rendement/risque de votre épargne.

Des sociétés de gestion sélectionnées et reconnues

SwissLife Assurance et Patrimoine a sélectionné les supports financiers de sociétés de gestion prestigieuses et réputées.

Elles vous permettent d'accéder à l'ensemble des marchés internationaux et des classes d'actifs.



Un capital constitué à votre rythme

- **Swiss Life Stratégic Plus** et **Capi Stratégic Plus** vous permettent d'opter pour des versements réguliers (selon un rythme mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel) ou des versements libres.
- La régularité des versements vous permet de vous constituer progressivement une épargne et de lisser les éventuelles fluctuations boursières.

La disponibilité de votre épargne

- À tout moment et sans pénalité de la part de SwissLife Assurance et Patrimoine, vous pouvez obtenir le rachat anticipé de tout ou partie de votre épargne.
- Si vous souhaitez disposer de revenus réguliers, vous avez la possibilité de demander des rachats partiels programmés.
- Vous pouvez également demander une avance sur votre contrat, que vous pourrez par la suite rembourser en une ou plusieurs fois.

La garantie plancher décès en option pour protéger votre épargne

Pour les supports en unités de compte, la garantie plancher décès permet le versement aux bénéficiaires d'un capital supplémentaire plafonné pour compenser une éventuelle moins-value lors du décès de l'assuré.

Bien sûr, vous ne payez une cotisation que si la garantie peut jouer, c'est-à-dire si votre contrat est en moins-value latente.



Un éventail de modes de gestion

Libre : l'arbitrage à tout moment

Quand vous le jugez utile, vous pouvez demander le transfert de tout ou partie de l'épargne, investie sur un support, vers un ou plusieurs autres supports.

Arbitrée : une gamme d'arbitrages automatiques pour mieux orienter votre épargne

Pour vous aider à piloter votre épargne sans trop vous accaparer, **Swiss Life Stratégic Plus** et **Capi Stratégic Plus** vous proposent de nombreuses options parmi lesquelles vous pouvez choisir la solution la mieux adaptée à votre situation. Bien sûr, en cours de contrat, vous pouvez à tout moment abandonner ces options ou en choisir d'autres.

L'investissement progressif des cotisations

Si vous souhaitez investir régulièrement sur les marchés financiers, pour lisser les éventuelles variations brusques des cours des supports retenus, choisissez l'investissement progressif de vos cotisations. Votre versement initial placé en totalité sur le fonds euros sera régulièrement affecté sur les supports en unités de compte que vous avez sélectionnés selon 6, 9 ou 12 mensualités successives.

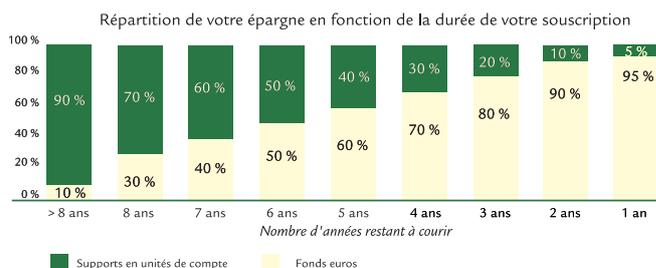
La réallocation automatique de l'épargne

Tous les semestres ou tous les ans, votre épargne fera, si nécessaire, l'objet d'une réallocation automatique, afin que les supports respectent la répartition fixée à la souscription. Ainsi votre "profil de risque" sera maintenu, malgré les évolutions de marché propres à chacun des supports.

L'arbitrage automatique et progressif de l'épargne vers le fonds "euros"

Vous souhaitez minimiser vos risques tout en profitant de la dynamique des marchés boursiers ? Alors optez pour ce mode de gestion : l'exposition au risque de votre contrat diminuera. Chaque année l'épargne est répartie entre le fonds "euros" et les supports en unités de compte choisis, dans la proportion indiquée dans le tableau ci-contre.

Le risque "action" diminue donc progressivement, au fur et à mesure de l'approche du terme du contrat.



L'arbitrage automatique des plus-values

Vos plus-values réalisées sur les supports en unités de compte sont automatiquement sécurisées par leur transfert sur le fonds euros, dès qu'elles atteignent le niveau que vous avez choisi : 15, 20, 25 % ou un pourcentage à votre choix (au minimum de 10 %).

L'arbitrage automatique en cas de moins-values

Sur les supports en unités de compte que vous avez choisis, un arbitrage est automatiquement réalisé par leur transfert sur le fonds euros, si la valeur liquidative de ces supports venait à atteindre une moins-value de 15, 20, 25 % ou un pourcentage à votre choix (au minimum de 10 %).

Pilotée : la délégation de l'orientation d'épargne de votre contrat

Vous n'avez pas le temps de piloter votre contrat, SwissLife Assurance et Patrimoine vous permet de bénéficier de l'expérience de spécialistes : Oudart Gestion, SwissLife Gestion Privée et Rothschild Compagnie Gestion.

Ainsi, vous définissez, vous-même, votre stratégie d'investissement selon l'une des 3 orientations de gestion : Prudent, Équilibre, ou Dynamique. Les sociétés de gestion se chargent de respecter votre choix tout au long de votre contrat.



Un cadre fiscal exceptionnel

● Vous bénéficiez des avantages fiscaux liés au régime de l'assurance-vie. Au terme de votre contrat, ou en cas de retrait partiel ou total, les revenus et plus-values sont imposables à votre choix :

> soit par intégration dans le barème progressif de l'impôt sur le revenu,

> soit par prélèvement forfaitaire de :

- 35 % en cas de sortie avant 4 ans,
- 15 % en cas de sortie entre 4 et 8 ans,
- 7,5 % en cas de sortie au-delà de 8 ans, après un abattement annuel de 4.600 € pour une personne seule et de 9.200 € pour un couple marié soumis à imposition commune.

● En cas de décès, pour les cotisations versées avant 70 ans, les capitaux transmis sont exonérés de droits de succession. Un prélèvement forfaitaire de 20 % seulement s'applique au-delà de 152.500 € par bénéficiaire, tous contrats confondus. Si des cotisations ont été versées après 70 ans, les sommes correspondant à ces cotisations sont soumises à la fiscalité successorale, au-delà d'un abattement de 30.500 € tous contrats confondus. Toutefois, lorsque le bénéficiaire est le conjoint survivant, le partenaire de PACS, ou le frère ou la sœur sous certaines conditions, les sommes transmises ne sont assujetties à aucun prélèvement ni droit de succession.

● En cas de souscription d'un contrat de capitalisation, celui-ci est non dénoué au décès du souscripteur.

La valeur de rachat tombe dans la succession et est soumise aux droits de succession.

Les avantages spécifiques liés aux contrats multisupport

Les contrats multisupport bénéficient d'avantages qui leur sont propres : les prélèvements sociaux sur les plus-values et sur les intérêts (11 %) ne sont effectués qu'au terme ou à l'occasion d'un rachat partiel ou total. Les sommes correspondantes contribuent donc à faire fructifier votre épargne durant la vie du contrat.

Les arbitrages, et les plus-values générées à cette occasion, ne sont pas fiscalisés en l'absence de sortie de capitaux.

De plus, en cas de sortie au terme, rachat partiel ou rachat total, si vous optez pour la taxation de vos intérêts au barème progressif de l'impôt sur le revenu, vous pourrez déduire de votre revenu global de l'année suivante 5,8 % de CSG.

Répartition
en valeur de marché
de l'actif de SwissLife
Assurance et Patrimoine
au 31/12/2007



- 86 % Obligations
- 5,3 % Alternatif
- 5,3 % Actions
- 3,4 % Immobilier



La sécurité du fonds de SwissLife Assurance et Patrimoine

Vous pouvez sécuriser une partie de votre épargne sur le fonds euros de SwissLife Assurance et Patrimoine. Ainsi, vous bénéficiez d'une revalorisation régulière minimum de votre épargne et de l'effet de cliquet.

La liberté de sortir en capital ou en rente

À votre choix et selon vos besoins, vous pouvez demander au terme le versement de l'épargne constituée sous forme de capital ou de rente.

Une référence en assurance de personnes

17
Milliards
d'euros d'actifs

En 2007, Swiss Life France a réalisé un chiffre d'affaires de 3,4 milliards d'euros et géré 17 milliards d'euros d'actifs au 31 décembre.

24,2
Milliards
de francs suisses

Parler de retraite en Suisse, c'est parler de Swiss Life. Sur ce secteur très concurrentiel, le Groupe occupe une position de leader européen avec un CA de 24,2 milliards de francs suisses en 2007.

1,3
Million
de clients

2.300 collaborateurs sont au service de 1,3 million de clients.

144%
de marge
de solvabilité

Swiss Life Stratégic Plus est proposé par SwissLife Assurance et Patrimoine, filiale spécialisée dans la distribution de contrats multisupport, dont la marge de solvabilité est supérieure au minimum réglementaire avec 144 % en 2007.

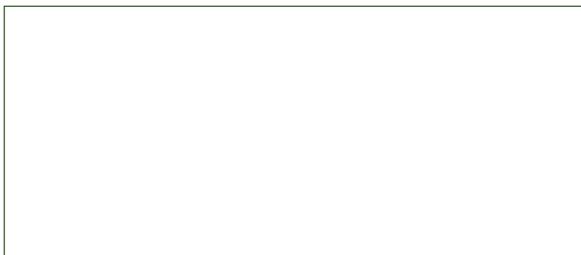
Swiss Life
Une marque de qualité pour des clients de qualité.

- La solidité et le dynamisme d'un Groupe suisse, présent en France depuis plus de 100 ans.
- Un savoir-faire en assurance, une expertise reconnue sur les métiers de la retraite, de la gestion de patrimoine, de la santé et de la prévoyance pour vous, particuliers, professionnels indépendants ou chefs d'entreprise.

Avec la gamme **Stratégic**, vous choisissez un service de qualité.

N'hésitez pas à consulter votre conseiller Swiss Life !

Votre interlocuteur commercial



SwissLife Assurance et Patrimoine

Siège social :
86, boulevard Haussmann
75380 Paris Cedex 08

SA au capital de
109.281.907,30 €

Entreprise régie par le
Code des Assurances
341.785.632 RCS Paris

www.swisslife.fr